Rapport de l'Observatoire des pratiques en Education prioritaire de l’académie de Créteil : Le travail personnel des élèves en dehors de la classe **[1]**

Inscrite dans la loi de refondation de l’École de la République et présentée en janvier 2014, la réforme de l’éducation prioritaire vise à réduire l’effet des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires et à favoriser la réussite de tous les élèves. Le travail personnel des élèves, notamment réalisé en dehors de la classe, étant l’un des facteurs de cette réussite, il a paru légitime à l’Observatoire des Pratiques en Éducation Prioritaire de l’académie de Créteil d’en faire son objet d’étude pour l’année scolaire 2015-2016, et de proposer des réponses à la question suivante : En éducation prioritaire, quelles pratiques seraient en mesure de rompre la courbe ascendante des inégalités ? Les membres de l’Observatoire ont analysé dans dix réseaux le travail demandé aux élèves en dehors du temps scolaire et ont émis douze propositions.
Lire le rapport [2]

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/rapport-de-lobservatoire-des-pratiques-en-education-prioritaire-de-l%E2%80%99acad%C3%A9mie-de-cr%C3%A9teil-le
[2] http://carep.ac-creteil.fr/IMG/pdf/rapport.pdf